Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil municipal – 06.02.2026

Exercice 2026

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

L’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat d’orientation budgétaire s’effectue sur la base d’un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l’évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022, il est nécessaire de faire figurer les objectifs d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le DOB participe à l’information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d’une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

FRANCE - Budget 2026 : une route semée d'embûches

Déroulé de l'établissement du budget de l'Etat et conséquences pour les communes:

1/ Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025,

2/ Echec de l'adoption,

3/ Loi spéciale n° 2025-1316 promulguée le 26/12/2025 jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026 dans l'attente d'un budget complet. Elle doit éviter la paralysie budgétaire en évitant le shutdown,

4/ Après l'échec d'une adoption avant le 31 décembre, le projet de loi de finances pour 2026 a fait son retour en commission des finances à l'Assemblée Nationale. Le texte a été examiné du 8 au 10 janvier 2026.

5/ Lundi 19 janvier, le Premier Ministre a annoncé son projet de budget avec recours au 49.3.

En résumé,

La Loi des finances 2026 s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les comptes publics avec un objectif affiché par le Gouvernement de réduction du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

Un exercice de haute voltige

- Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte inédit, une situation alarmante des finances publiques et des incertitudes politiques majeures.
- La France se retrouve le 3ème pays le plus endetté de l'Union Européenne après la Grèce et l'Italie. La dette publique atteint 114 % du PIB, soit 3 345 milliards au premier trimestre 2025 et est désormais à 117.4 % du PIB soit 3 482.2 milliards.
- Le Gouvernement prévoit un objectif de déficit public de 5% en 2026 en étant à 5,8% en 2024. Les critères de déficit public selon le traité de Maastricht sont de 3%.
- La dette publique élevée en France engendre des répercussions significatives sur l'économie et les finances publiques tout en posant des risques majeurs pour la stabilité du pays. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse. La charge qui en résulte dépasse le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux des taux.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

En 2026, l'État français prévoit d'emprunter 310 milliards d'euros sur les marchés financiers, un niveau inédit…

Au niveau politique, l'Assemblée Nationale est fragmentée et fragile. La France a connu 6 gouvernements depuis 2024.

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France.
Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.
Si des coupes budgétaires sont réalisées sur les collectivités, cela va peser sur les investissements et impacter très lourdement un certain nombre de branches professionnelles comme le BTP.

Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ?
En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 ET MISE EN PERSPECTIVE

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

1. CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2026 :

LES ENJEUX DES COLLECTIVITÉS EN 2026 :

DILICO :

Pour rappel, la loi des finances 2025 crée un **dispositif** de lissage conjoncturel d'1 milliard d'euros **afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques** : 2 127 collectivités ont été sollicitées. Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'Etat puis reversées.
En 2026, il semble qu'on s'apprête à changer d'échelle puisque le nombre de collectivités concernées pourrait doubler et approcher les 4 000.

La commune devrait être impactée pour la première fois, à hauteur de 26 600 euros cette année.

Répartition de la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

Initialement et jusqu'au 5 janvier 2026, le Gouvernement prévoyait le même montant de versement que celui de 2025.

Beaucoup d'amendements sont proposés en discussion à l'Assemblée Nationale et certains ont un impact sur la DGF.

A ce jour, nous n'avons pas de certitude.

Après de nombreuses modifications du projet de loi de finances, le fonds vert en faveur de la transition écologique **devrait** être maintenu ainsi que le FCTVA sur les charges de fonctionnement.

En contrepartie des efforts réalisés par les collectivités, l'exécutif annonce une simplification normative.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

Elles reposent sur les hypothèses suivantes :

- Des taux d'imposition inchangés pour les administrés
- La maitrise des dépenses de fonctionnement
- La poursuite des projets structurants

CADRE D'EVOLUTION DES DEPENSES RETENU EN 2026 :

ELEMENTS PRIS EN COMPTE

➢ Le taux **d'inflation retenu : 0,5 %**

➢ La contribution au FPIC :

✓ Une dépense de 37 102€ - (36 220 € en 2025)

➢ La pénalité de la loi SRU :

✓ Une dépense de 62 318 € en 2024, 66 044 € en 2025

✓ Une dépense estimée de 70 000€ pour 2026

➢ La participation de la commune au partage de Taxe communale sur le Foncier Bâti (TFB) sur les Zones d'Activités Economiques estimée à 5 000 €

➢ La mise en place du DILICO : 26 600 €

➢ Les conséquences de l'inflation sur les charges de fonctionnement courantes

➢ La hausse de la masse salariale en application des mesures prises par l'Etat

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

3. LES ENJEUX EN 2026 :

Il faut continuer à tenir compte des hausses de prix dans de nombreux domaines :

- Matières premières, fournitures, coûts de construction, honoraires, contrats de maintenance et des prestations de service
- Rester attentif aux charges énergétiques.

Il faut tenir compte également de :
- Evolution des charges de personnel : avec une revalorisation du SMIC en janvier, une hausse des cotisations des retraites CNRACL et IRCANTEC
- Ralentissement de l'évolution des recettes fiscales avec une revalorisation des bases foncières par l'Etat estimée à environ 0,5 %.
- Maintien des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) malgré les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui ont baissé entre 2023 et 2025, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'emprunt.
- Inquiétude sur les recettes à percevoir sur les cubatures de sable de la carrière par la société XELLA.

SYNTHESE ET RATIOS DE GESTION – COMMUNE DE SAINT-SAVIN :

Chaîne de l'épargne	CA 2025	BP 2025	BP 2026
Produits fonctionnement courant	3 297 790	3 196 901	3 223 651
- Charges fonctionnement courant	2 531 623	2 787 765	2 862 504
= Epargne de gestion	766 167	409 136	361 147
- Capital de la Dette	258 526	258 530	251 000
= Epargne nette (CAF Nette)	507 641	150 606	110 147

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

Les constats sur 2025 :

Les produits de la fiscalité ont permis de maintenir un résultat en adéquation avec un niveau de fonctionnement minimum nécessaire pour une commune de cette strate.
Les efforts rigoureux de maitrise des coûts réalisés ont porté leurs fruits en matière de commande de consommables : papier, fourniture, produits d'entretien etc…
Les optimisations en matière de moyens généraux, d'organisations de services : négociations lors des achats, achat en grande quantité, gestion des fluides avec paramétrage de la gestion du chauffage (CADOE, SIEMENS) ont eu un impact positif.
Chaque euro compte.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➢Les produits de la fiscalité :

Revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives :
Depuis 2018, elle est déterminée par la loi de finances par le biais d'un coefficient d'actualisation des bases d'imposition.
En 2026, les bases de la Taxe Foncière augmenteront de 0,5 % (augmentation donnée par l'Etat à titre indicatif).

Le Gouvernement a revalorisé les bases locatives cadastrales qui sont des éléments importants pour le calcul de la Taxe Foncière afin de faire face à l'inflation.

LES TAUX D'IMPOSITION SERONT INCHANGES EN 2026

Taux 2025 :

Taxe d'habitation	7.63 %
Foncier Bâti soit 18.76% taux communal et 15.90% taux départemental	34.66 %
Foncier non Bâti	53.14 %

Taux 2026 :

Taxe d'habitation	7.63 %
Foncier Bâti soit 18.76% taux communal et 15.90% taux départemental	34.66 %
Foncier non Bâti	53.14 %

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

➢Les dotations de la CAPI restent stables pour 2026

(données du Plan fiscal et financier 2024-2026)

- **Dotation de solidarité communautaire : 77 118 €**
- **Attribution de compensation : 484 078 €**

➢Les produits de services et de gestion au niveau communal :

Le niveau de ces recettes reste stable ; il s'agit essentiellement des redevances périscolaires et les diverses locations (salles, baux ruraux, bâtiments). La location de parcelles pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque flottante complète les recettes.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Exercices	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles de fonctionnement en euros	2 607 495 €	2 856 260 €	3 240 424 €	3 244 108.63 €	3 297 790 €	3 196 900 €	3 223 652 €
Variation en %		+ 9.54 %	+ 13.45 %	+ 0.11 %	+ 1.65 %		+ 0,83 %

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (Chapitre CH011)

Exercices	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement en euros	859 650 €	730 753 €	807 431 €	852 774 €	860 728 €	1 022 602	1 020 870 €
Variation en %		- 14.99 %	+ 10.49 %	+ 5.62 %	+ 0.93 %		- 0,17 %

Le budget 2026 a été construit en tenant compte de l'inflation, de l'augmentation des contrats d'assurances, des contrats de maintenance, des prestations de service, des travaux en régie.

Charges de personnel (Chapitre CH012)

Exercices	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement en euros	1 163 879€	1 192 427€	1 163 031€	1 260 855 €	1 314 609 €	1 389 554 €	1 441 000 €
Variation en %		+ 2.45 %	- 2.46 %	+ 8.41 %	+ 4.26 %		+ 3,70 %

La masse salariale absorbe notamment l'ensemble des mesures prises par l'Etat depuis 2020 :

- Revalorisation du point d'indice, de la revalorisation du SMIC, glissement vieillesse technicité – GVT (échelons, avancements de grade…)
- La hausse du coût des charges, le régime indemnitaire revalorisé
- Les recrutements d'une coordinatrice périscolaire et autres postes afin de renforcer les équipes
- La participation de l'employeur à la prévoyance et à la mutuelle

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

FONCTIONNEMENT 2026

DEPENSES		
11	Charges à caractère général	1 020 870 €
12	Charges du personnel	1 441 000 €
65	Autres charges gestion courante	197 912 €
66	Charges financières	59 020.42 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €
014	FPIC SRU DILICO Reversement TF	138 702 €
	Opérations réelles	2 862 504 €
6811 (042)	Amortis. Subv équipt opération d'ordre	200 000 €
TOTAL		**3 062 504 €**

RECETTES		
70	Produits des services, du domaine	263 500 €
73	Impôts et taxes	662 719 €
731	Fiscalité locale	1 852 928 €
74	Dotations et participations	365 505 €
75	Autres produits de gestion courante	63 000 €
76	Produits financiers	10 000 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €
013	Atténuations de charges	1 000 €
	Opérations réelles	3 223 652 €
042	Travaux régie	20 000 €
TOTAL		**3 243 652 €**

Soit un excédent prévisionnel au 31/12/2026 de **181 147€**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2026

Virement de la section de fonctionnement 2025		1 539 467.40 €
RECETTES	CA 2025	BP 2026
FCTVA	157 582.99 €	111 341 €
Taxe aménagement	14 216.00 €	10 000 €
Subventions	904 449.40 €	328 000 €
Opérations pour ordre (amortissements)	174 192.87 €	200 000 €
Affectation résultat	1 224 131.81 €	547 813 €
Ventes		189 950 €
Ecritures de régularisation	2 001 122.50 €	50 000 €
TOTAL RECETTES	4 475 695.57€	2 976 571.40 €

DEPENSES	CA 2025	BP 2026
Investissement	1 478 708.50 €	2 107 758.92 €
Remboursement annuités Emprunts	258 525.67 €	251 000 €
RAR 2025		641 853.22 €
Ecritures de régularisation	2 001 122.50 €	50 000.00 €
Opérations d'ordre	19 320.16 €	20 000€
TOTAL DEPENSES	3 757 676.83 €	3 241 445.14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 718 018.74 €	+ 94 040.74 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

Approche des dépenses d'investissement 2026

DENOMINATION PROJETS	MONTANT €
PROJET toiture photovoltaïque salle Henri COPPARD (Conception et réalisation) FINALISATION travaux de réhabilitation salle Henri COPPARD - Divers aménagements	270 000 €
MATERIELS	220 000 €
Matériels service techniques, renouvellement véhicules, équipements techniques Divers mobiliers, informatique, matériels écoles - périscolaires	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	
Entretien - Travaux bâtiments - Patrimoine	180 000 €
Travaux château de Demptézieu (menuiseries étage / peinture)	35 000 €
Rénovation / Mise en sécurité Tribunes rugby - Divers aménagements	80 000 €
Entretien /Gestion des cimetières (extension colombariums) – Divers aménagements	20 000 €
Etude de faisabilité Extension / Réhabilitation école maternelle du Bourg	10 000 €
Etude de faisabilité Rénovation / réhabilitation du Moulin de l'étang	20 000 €
Sécurisation clocher et réfection toiture de l'église du Bourg	357 000 €
PROJET création appartements communaux (Etage Maison Boulud) Rénovation thermique appartement Flosailles - Travaux local ex La Poste (adaptation nouvelle affectation)	480 000 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

Approche des dépenses d'investissement 2026

DENOMINATION PROJETS	MONTANT €
VOIRIES	
Fonds de concours CAPI	30 000 €
Divers équipements, panneaux, terrassement, bornes, personnages piétons	50 000 €
ENTRETIEN – Rénovation chemins ruraux	50 000 €
ENTRETIEN – Rénovation voiries communales	50 000 €
PROJET - AMENAGEMENTS – Sécurisation chemin des Mûriers	80 000 €
PROJET Vidéoprotection – 2ème phase	150 000 €
DIVERS - Matériels illuminations	10 000 €
TRAVAUX REGIE	20 000 €
PLU	9 908,92 €
ACTIONS SEMIDAO	850 €
ACQUISITIONS FONCIERES	5 000 €
Restes à Réaliser 2025	641 853 €
Ecriture de régularisation	50 000 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

Capacité de financement

Le besoin ou la capacité de financement se mesure en section d'investissement.
Il est égal au solde des dépenses d'investissement hors dette par rapport aux recettes d'investissement (y compris capacité d'autofinancement mais hors emprunt) réalisées au cours de l'exercice.

Si ce solde est négatif on parle de besoin de financement devant être couvert par l'emprunt et si, à l'inverse, il est positif, il s'agit d'une capacité de financement affectée au remboursement anticipé de la dette ou au fond de roulement.

Concernant le Budget Prévisionnel 2026:
Il apparait donc un besoin de financement de **892 853.22€** qui sera alors **couvert par notre excédent de fonctionnement et d'investissement**.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

Evolution prévisionnelle de l'encours de dette

L'encours de la dette qui regroupe la totalité des emprunts depuis l'an 2000 s'élève à 2 454 592.89 €.

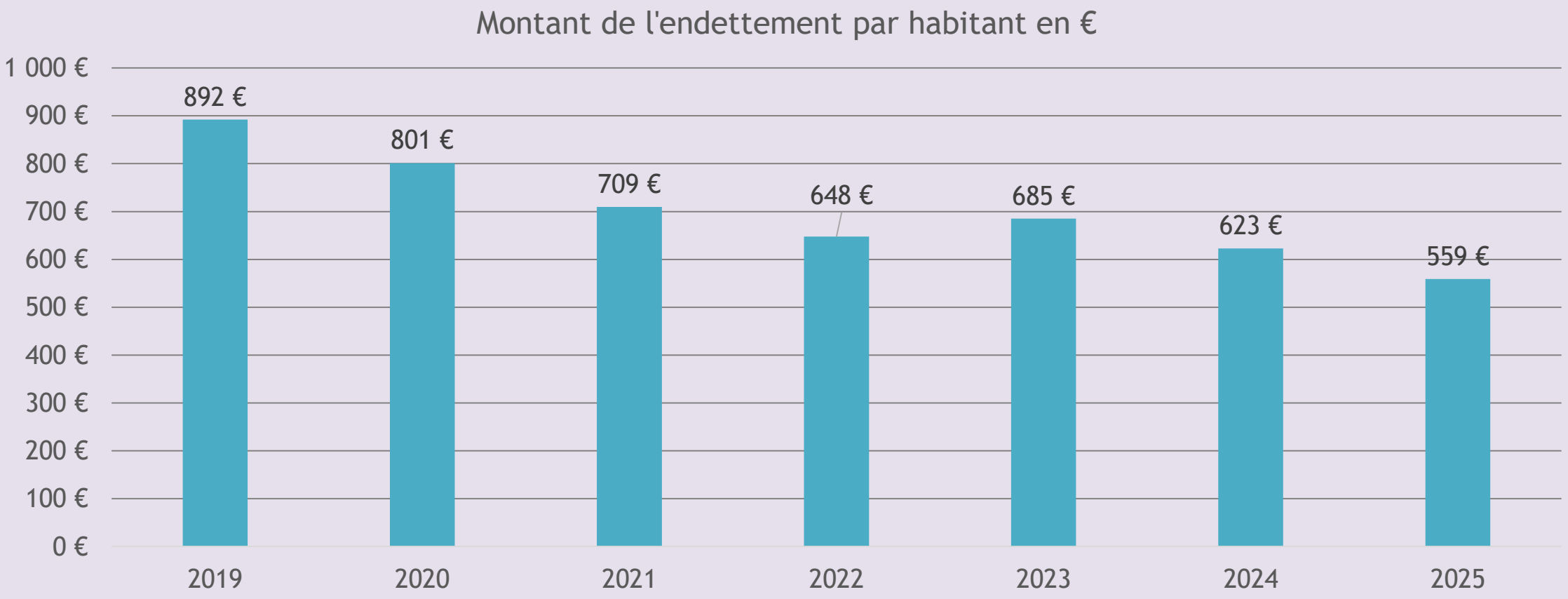

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE

Structure de la dette

Matrice de risque charte de bonne conduite

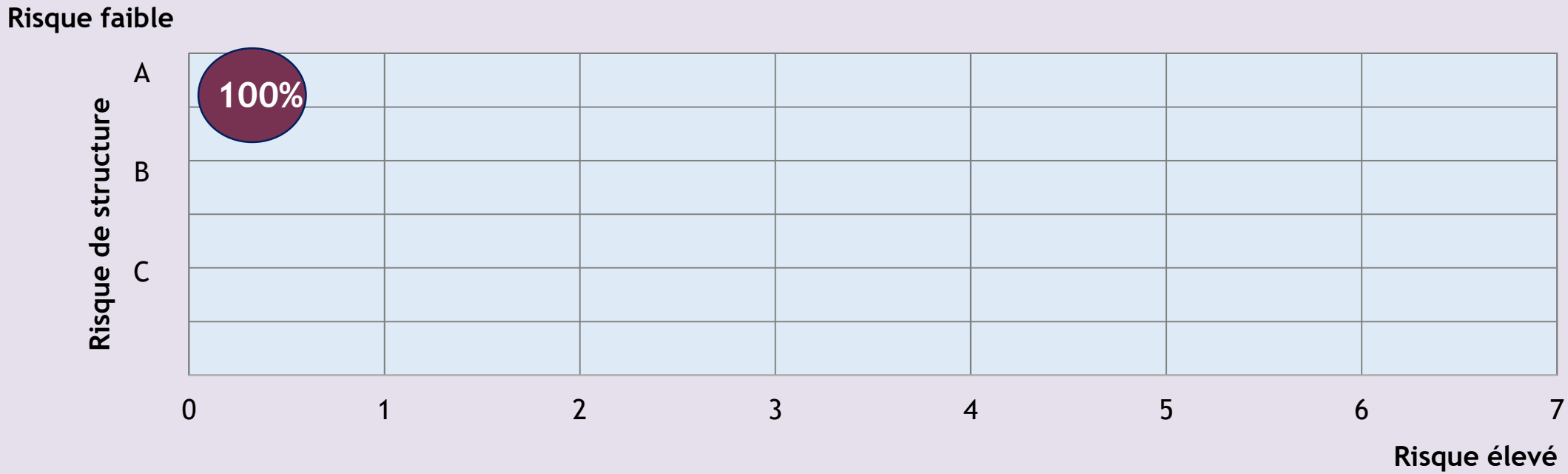

Produits non structurés (1A) : 100 %
Le pourcentage indiqué correspond au pourcentage de l'encours - Valeurs au 1/01/2026

La dette de la collectivité est essentiellement composée de produits non structurés (risque nul).

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 038-213804552-20260206-DEL2026_002-DE